Image not found or type unknown

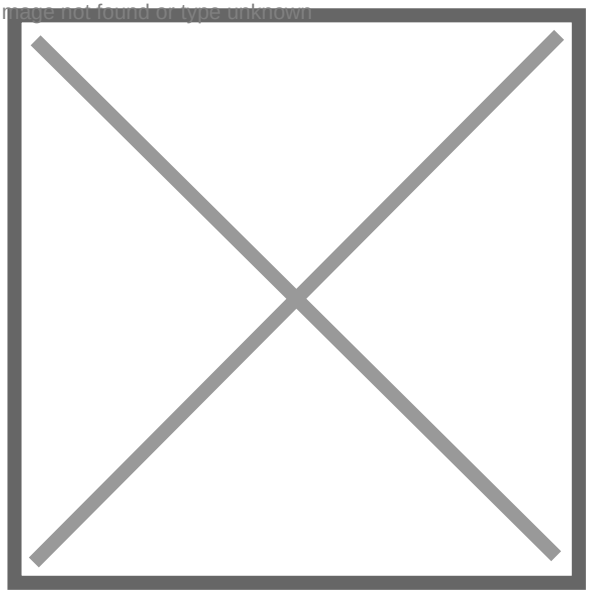

Ne pas circuler avec mon véhicule gagé

Par **yallah**, le **05/09/2011** à **17:19**

Bonjour,
j'ai achétée une ford escorte le 07 juillet 2011 en especes. le vendeur ne m as pas donner d acte de non gage j ai appris que la voiture est gagé depuis 2009 pour amende trésor public deplus je me suis rendue compte que la carte est au nom de l ancien propriétaire. je ne sais pas quoi faire car il me dit qu l va régularisée mais ne le fais pas est ce que je peux me retourner contre lui? comment faire?

Par **amajuris**, le **05/09/2011** à **18:18**

bjr,
si je comprends bien vous achetez un véhicule sans obtenir le certificat de non gage (facile à obtenir sur internet) et en plus la carte grise n'est pas au nom de votre vendeur, donc vous auriez du en remplissant le certificat de vente vous apercevoir que les noms étaient différents.
il s'agirait d'une voiture volée ce serait exactement la même chose.
donc à part un faux certificat de vente au nom de l'ancien propriétaire je ne vois pas de solution et en plus pour obtenir votre nouvelle carte grise il vous faudra payer les amendes pour supprimer le gage.
vous vous êtes fait escroquer.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés